

République française
Commune de Sénéchas
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Quorum : 6
Qui ont pris part à la délibération : 10
Date de la convocation : 30/06/2022
Date de l'affichage : 30/06/2022

Département du Gard

Délibération du conseil municipal de la commune de Sénéchas (Gard)
Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de René Meurtin, maire.

Présents : Aubert Jean-Pierre, Cébéliou Françoise, Cravotta Maryse, Delaunay François, Doyelle Didier, Flouret Méjean Julie, Huys Philippe, Joseph Camille, Meurtin René, Vignes Camille.

Excusés : Legendre Romain

Secrétaire de séance élue : Cravotta Maryse

Objet : embauche d'un adjoint technique stagiaire à temps complet à partir du 1/09/2022.

En préambule, monsieur le maire propose un vote à bulletin secret qui a été accepté à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que Jérémy Saint-Léger, agent au service technique de la commune, est muté sur la commune de Vialas au 01/08/2022 et qu'il faut donc pourvoir à son remplacement.

Il rappelle le processus qui a emmené à cette embauche, à savoir publication de l'offre sur le site emploi territorial (030220500627326), sur le site de la commune et affichage, pré-sélection, audition des candidats retenus.

A l'issue de cette procédure, 3 candidats ont été retenus.

Vu la délibération 2017-057 du conseil municipal du 11 septembre 2017 créant un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,

Après en avoir débattu, il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Résultat : 7 voix pour M. FRANCEZON Jérémie - 1 voix pour M. IACONO Frédéric - 1 voix pour PONCHAUX Sébastien- 1 bulletin blanc,

A compter du 1^{er} septembre 2022, monsieur FRANCEZON Jérémie né le 11 juillet 1977, domicilié hameau de Tarabias à Le Chambon sera nommé dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux en tant qu'adjoint technique territorial stagiaire à temps complet.

Sa rémunération sur indice sera calculée après prise en compte de son ancienneté. Monsieur FRANCEZON Jérémie effectuera le stage d'un an prévu dans le statut particulier du cadre d'emplois. Ce stage pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213003163-20220705-DEL2022-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 06/07/2022

Publication : 07/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



2022-033

Au cours de la période de stage, M. FRANCEZON Jérémie est astreint à suivre une formation d'intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29/05/2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 5 jours.

L'intéressé cotisera à compter de cette date au régime général de la sécurité sociale et à l'IRCANTEC.

Monsieur le maire est chargé de finaliser cette embauche (déclarations d'embauche, arrêté...)
Il est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré le 5 juillet 2022 à Sénéchas.

Pour expédition conforme,
René MEURTIN,
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213003163-20220705-DEL2022-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Publication : 07/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

